

2024-121



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 5 décembre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 26 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER
Rocco COLELLA à Elodie DONDIN
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET
Virginie MATHIEU à Thomas BIELOKOPYTOFF
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

N° 2024-121 : Autorisation à donner au Président pour l'attribution et le versement d'une subvention à la commune de Sillingy pour la construction de 12 logements locatifs aidés

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, et comme validé dans le Programme Local de l'Habitat approuvé par le conseil communautaire en date du 01/02/2024, la communauté de communes Fier et Usse soutient la production de logements locatifs aidés sur le territoire par le biais de subventions.

Ces subventions sont versées aux communes, avec obligation de reversement aux bailleurs sociaux, et sont calculées selon les bases suivantes :

- 60€/m² de surface utile pour les PLAI
- 45€/m² de surface utile pour les PLUS
- Aucune subvention n'est apportée pour les PLS et tous les autres types de logements sociaux.

La demande de subvention doit être formulée par le bailleur social après l'obtention du permis de construire et après dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier.

La société SCCV SCENEO a obtenu un permis de construire pour la construction de 12 logements sociaux (4 PLAI, 7 PLUS, 1 PLS) sur la commune de Sillingy, Route de Clermont. Ce permis n° 074 272 22 X 0028 a été délivré en date du 07/03/2023. La déclaration d'ouverture de chantier a été déposée le 08/11/2023. Ces 12 logements sociaux seront gérés par le bailleur social SA MONT BLANC.

Aussi, conformément aux dispositions du PLH rappelées ci-dessus, la production de ces 12 logements sociaux ouvre droit au versement d'une subvention de 51 380,10 € détaillée comme suit :

- 382,44 m² x 60 € soit 22 946,40 €
- 631,86 m² x 45 € soit 28 433,70 €

En échange de cette subvention, SA MONT BLANC s'engage à réserver des logements à intégrer dans le contingent communal. La commune reste souveraine dans les discussions avec le bailleur social sur le nombre et les typologies de logements demandés en contrepartie de la subvention.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser** le versement d'une subvention de 51 380,10 € à la commune de Sillingy pour la construction de 12 logements sociaux, avec obligation de reversement de cette subvention au bailleur social SA MONT BLANC.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CHAMBARD**



Signature of Henri Carelli, President, over a circular official stamp of the Communauté de Communes Fier et Usse.



Signature of Jean-Pierre Chambard, Secretary of the meeting.